



**DELIBERATION N° 2023-17
(annule et remplace la délibération 2023-014)**

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
pour la mise en défens et la restauration de la ripisylve sur les Equetteries

Le 22 mai 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 15/05/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : René VALORGE.

M. le Président présente un projet de restauration des zones humides sur le ruisseau des Equetteries, portant sur 1500 ml mis en défens sur la commune de St Denis de Cabanne. Il précise que l'Agence de l'Eau peut financer ces travaux dans le cadre de son plan résilience 2023-2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver la mise en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Equetteries à St Denis de Cabanne pour un montant prévisionnel de 60 256€HT;
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70% du coût des travaux et auprès du Département de la Loire ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/06/2023

Publié le : 23/06/2023

Fait à Pouilly/Charlieu, le 23/06/2023

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. René VALORGE